



Notre école est profondément déstabilisée par des années de réformes réactionnaires et antisociales. Alors que le flou règne sur les conditions d'application du « choc des savoirs », le gouvernement continue d'esquiver ses responsabilités. La ministre démissionnaire a confirmé qu'il y aurait bien des groupes, en français et en mathématiques, pour les classes de 6e et de 5e, même si elle parle désormais de « *groupes de besoins* » et non plus « *de niveau* » ... mais il s'agit toujours de répartir les élèves selon leurs résultats. Grâce à l'action syndicale et à la mobilisation des enseignants et des parents, ce n'est pas le « choc des savoirs » voulu et annoncé qui va s'appliquer et on constate plutôt une cacophonie générale : des établissements avec des groupes de niveaux, d'autres avec peu ou pas de tels groupes, d'autres avec de « faux » groupes de niveaux où, en réalité, toutes les classes seront mélangées dans des groupes hétérogènes... Le jour de la rentrée, alors que Nicole Belloubet affirme que « *des profs sont bien devant chaque classe dans l'immense majorité des situations* », pour le SNES-FSU, avoir « un enseignant devant chaque classe » relève plus que jamais de l'illusoire, et le manque de remplaçants conduira cette année encore à de longues semaines sans profs pour de trop nombreux élèves. La durée moyenne de vacance d'un poste non pourvu s'établit désormais à 28 jours. Après les concours, on dénombrait quelque 1142 postes non pourvus dans le second degré (CAPES, CAPET et pour la première fois Agrégation). Pas de problème pour la ministre qui s'est félicitée de la « reconduction des contractuels » déjà embauchés l'année passée, et des « efforts » des académies pour en trouver de nouveaux. Dans notre académie, pour la première fois, le nombre de contractuel.le.s est supérieur au nombre de titulaires remplaçants dans de nombreux établissements et il faudrait dire que tout va bien !

Ce NICE-SNES est consacré au programme de nos stages syndicaux. La formation syndicale est un droit mais c'est surtout l'occasion de prendre du recul et de faire le point sur les évolutions de notre métier. Ces temps de réflexion collective, entre pairs, sont de plus en plus nécessaires. Nous vous invitons à nous rejoindre nombreuses et nombreux lors des journées variées que nous vous proposons et qui seront toujours animées par un responsable académique et/ou un responsable national. Nous avons choisi cette année de proposer les dispositifs autour de trois grandes entrées : ma carrière, mon métier et mon syndicat, afin de répondre aux attentes de toutes et tous.

Le droit à la formation syndicale sur le temps de travail (12 jours par an), contrairement aux stages de formation continue que le président veut organiser uniquement pendant les vacances scolaires à partir de la rentrée prochaine, est essentiel et indispensable ! Faisons-le valoir, faisons-le vivre ! Alors au plaisir de vous revoir ou de vous rencontrer sur ces temps de travail et de réflexion toujours enrichissants et conviviaux !

**Fabienne Langoureau, secrétaire générale du SNES-FSU
Académie de Nice**

NICE C-DIS

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

**SPÉCIAL
FORMATION
SYNDICALE
2024-2025**



NICE SNES N° 276 SEPTEMBRE 2024

SOMMAIRE

Nice, le 9 septembre 2024

P. 1 Edito

P. 2,3 Formation syndicale

P. 4 Participer, s'inscrire

MODE D'EMPLOI

LE DROIT SYNDICAL NE S'USE QUE SI L'ON NE S'EN SERT PAS !

Un-e fonctionnaire (titulaire ou stagiaire), ou un agent non-titulaire, en activité, a droit à 12 jours ouvrables maximum par an au titre du droit au congé pour formation syndicale avec maintien du traitement (article 34 - 7° du titre II du statut général du fonctionnaire).

COMMENT PARTICIPER ?

Pour participer à un stage de formation syndicale, il suffit de déposer auprès de son chef d'établissement, ou son chef de service, une demande de congé pour formation syndicale (selon le modèle p.3), **un mois avant la date prévue du stage de formation syndicale.**

Parallèlement à cette demande de congé, inscrivez-vous auprès du SNES-FSU, Académie de Nice (modalités page 4). Le SNES-FSU n'adresse pas de convocations aux intéressés.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Les stages de formation syndicale du SNES-FSU sont ouverts à toutes et à tous. N'hésitez pas à transmettre cette publication à vos collègues même non syndiqués.

Le SNES-FSU Académie de Nice prend en charge les frais de déplacement et accorde une participation aux frais de repas pour les adhérents inscrits.

FORMATION SYNDICALE

CALENDRIER ANNUEL DES STAGES DE FORMATION SYNDICALE 2024-2025

MILITER DANS UN ÉTABLISSEMENT

Stage départemental Alpes-Maritimes

Date : Jeudi 7 novembre à 9h30

Lieu : au lycée P. Augier à Nice

Animé par les membres de la section départementale et C. Hernandez, responsable du secteur national action juridique

Stage départemental du Var

Date : Vendredi 29 novembre à 9h30

Lieu : au lycée Rouvière à Toulon

Animé par C. Hernandez, responsable du secteur national action juridique et D. Queyroulet, secrétaire de la section départementale.

Problématique : Ce stage est destiné aux militant.e.s des sections d'établissements pour faire le point sur les possibilités d'intervention syndicale dans les établissements :

- Animer la vie syndicale : l'H.I.S., les interventions auprès du C.E., les actions collectives...
- Les principaux droits et devoirs des personnels dans les établissements.
- Les interventions possibles en lien avec les élu.e.s de la FSU : comment intervenir en CA ? Quel relais possible grâce aux élu.e.s départementaux SNES-FSU ?

PERSONNELS NON TITULAIRES

Animé par Rozenn Cros, responsable académique du secteur non-titulaires

Date : mardi 12 novembre à 9h30

Lieu : SNES-FSU, 264 Bd de la Madeleine, NICE

Problématique : Contrats et carrière (mise en place du décret du 29/08/2016). Possibilités de titularisation et de CDIisation. Droits des non-titulaires : droit à la formation, lecture d'une fiche de paie... Situation de l'emploi des non-titulaires dans l'académie. Concours : internes, externes, etc...Point sur les contrats CZR.

PERSONNELS STAGIAIRES : L'ENTRÉE DANS LE MÉTIER

Problématique : Pour tout savoir sur sa carrière (droits et devoirs, carrière, promotion, mutations) et les modalités de cette année de stage de formation (évaluation, validation, etc.).

Stage départemental des A-M :

Date : Mercredi 13 novembre à 9h30

Lieu : INSPE Nice George V

Animé par D. Gode, responsable du secteur Formation des maîtres à Nice et F. Langoureau, secrétaire académique

Stage départemental du Var :

Date : Mercredi 13 novembre à 14h30

Lieu : SNES-FSU à Toulon

Animé par D. Queyroulet, secrétaire de la section départementale

ÊTRE AESH en 2024 (SNES-SNUipp FSU)

Date : lundi 18 novembre 2024 à 9h30

Lieu : lycée Renoir à Cagnes sur mer

Animé par Vassilia Margaria, Carine Leandri de la section départementale du SNES-FSU et Aurélia DAQUI, responsable AESH au SNUIPP-FSU
Stage AESH FSU dans le Var (informations à venir).

Problématique : Ce stage sera l'occasion de revenir sur la construction de ce métier en voie de professionnalisation. Il sera aussi un temps d'échanges et de débats sur la relation avec les élèves et les enseignant.e.s. Enfin, nous ferons le point sur les droits (affectation, renouvellement de contrat, formation continue...) des AESH-I, M ou Co, en particulier dans le nouveau contexte des PIAL.

FORMATION SYNDICALE

CALENDRIER ANNUEL DES STAGES DE FORMATION SYNDICALE 2024-2025

EN RÉGION PACA, LA FONCTION PUBLIQUE PREND-ELLE SOIN DE NOUS ?

Date : jeudi 21 et vendredi 22 novembre 2024 à 9h30

Lieu : Domaine de Massacan à La Garde (83)

Pour l'hébergement, nous contacter.

Problématique : Ces deux journées seront l'occasion de faire un point sur ce qui existe mais aussi de mettre en lumière les manques concernant le quotidien des agents de la fonction publique. Des réflexions entre autre sur l'action sociale, les soins et la santé, le logement pour les titulaires comme pour les contractuels. Inscription avant le 19 octobre à cause des congés d'automne auprès du SNES Nice ou de la FSA PACA (fsu.paca@fsu.fr)

STAGE COLLÈGE

Date : jeudi 16 janvier 2025 à 9h30

Lieu : à confirmer

Animé par M. Ranaivoson et H. Le Fiblec de la section nationale du SNES-FSU.

Problématique : Ce stage abordera l'actualité et notamment l'impact du "choc des savoirs" sur le métier. Il sera l'occasion de revenir aussi sur l'évolution du collège, malmené depuis plusieurs années (mise en concurrence les établissements, augmentation des effectifs à prendre en charge, inclusion à marche forcée, diminution des horaires disciplinaires...) mais aussi des revendications que porte le SNES-FSU pour un collège de la réussite pour toutes et tous.

PRÉPARER LA RENTRÉE

Date : Vendredi 24 janvier 2025 à 9h30. **Lieu** : collège La Peyroua, Le Muy

Animé par D. Queyroulet secrétaire de la section départementale du Var,

S. Muller, responsable du secteur emploi de la section académique et

B. Combette, militant à la section départementale du Var

Problématique : Examen de la Dotation Globale (DG), élaboration d'un tableau de répartition des moyens (TRMD), préparation du vote en CA. Postes, heures supplémentaires (HSE, HSA), indemnités (IMP, etc.).

PERSONNELS T.Z.R.

Date : jeudi 30 janvier 2025 à 9h30

Lieu : SNES-FSU, 264 Bd de la Madeleine, NICE

Animé par Malou Macciotta, responsable du secteur TZR à la section académique

Problématique : Tout ce que vous devez savoir sur la fonction de TZR : comment se déroulent les affectations ? Puis-je refuser un remplacement ? Vais-je toucher des indemnités et comment les obtenir ? Puis-je refuser des heures supplémentaires ? Dois-je accepter d'être au CDI entre deux remplacements ? Comment faire pour obtenir un poste fixe ?...

**Modèle de demande
d'autorisation d'absence à
reproduire et à remettre à
votre chef d'établissement
un mois avant la date du
stage au plus tard.**

Nom et prénom - grade et fonction
– établissement

à Madame la Rectrice de
l'académie de Nice,
sous-couvert de Monsieur
l'Inspecteur d'académie des Alpes-
Maritimes (du Var),
sous-couvert de Monsieur le
Proviseur (Principal) (Directeur) du
lycée (collège) (CIO)

Objet : demande d'autorisation
d'absence

Madame la Rectrice,
Conformément aux dispositions :
- de la loi n°84-16 du 11-01-84
(article 34 alinéa 7), portant statut
général des fonctionnaires*
- de la loi n°82-997 du 23-11-82
relative aux agents non-titulaires
de l'État *

définissant l'attribution des congés
pour la formation syndicale, avec
maintien intégral du salaire, j'ai
l'honneur de solliciter une
autorisation d'absence le

_____ pour participer à un
stage de formation syndicale.

Ce stage est organisé par le
secrétariat académique du SNES-
FSU, sous l'égide de l'IRHSES,
organisme agréé, figurant sur la
liste des Centres dont les stages
ou sessions ouvrent droit aux
congés pour la formation syndicale
(arrêté publié au J.O. du 05-02-93).

Veuillez agréer, Madame la
Rectrice, l'expression de mes
salutations respectueuses.

Fait à ... , le ... Signature
indiquer l'une ou l'autre référence
selon que vous êtes titulaire ou
non.

PARTICIPER, S'INSCRIRE

CALENDRIER ANNUEL DES STAGES DE FORMATION SYNDICALE 2024-2025

STATUT, CARRIÈRES, PENSIONS AU RISQUE DU NEOLIBERALISME ET DE L'EXTREME DROITE

Animé par Laurent Trameni et Eric Staelen, de la section nationale du SNES-FSU,

Date : mardi 25 février 2025 à 9h30

Lieu : lycée A. Calmette à Nice

Problématique : Le statut de fonctionnaire organise le droit à la carrière et le droit à la pension, deux piliers qui sont dans le viseur des néolibéraux et des réactionnaires. Le refus d'augmenter d'autant la valeur du point d'indice pour tous, la mise en place du "pacte enseignant" ou l'annonce d'un projet de loi Guerini prônant l'intéressement, la différenciation des missions et le mérite, illustrent la volonté idéologique d'accroître le contrôle des chefs d'établissement sur notre activité et de nous contraindre à "travailler plus pour perdre moins". La nouvelle mandature et le nouveau gouvernement mettront-ils fin à l'offensive contre le statut de fonctionnaire d'Etat ? Ce stage sera l'occasion de faire le point sur la situation actuelle (salaires et pension, évaluation, avancement, promotions, hors-classe, classe exceptionnelle...) et d'ouvrir des perspectives sur ces sujets.

LANGUES

Date : Troisième trimestre. Lieu : à confirmer

Animé par un responsable du secteur national du SNES-FSU

Problématique : Comment parvenir à maintenir notre liberté pédagogique et à trouver du sens dans les enseignements, malgré les attaques que constituent le Pacte, les évaluations Ev@lang, la certification Cambridge...? Comment parvenir à sauver l'enseignement des langues dites « à petit flux » d'une lente dégradation et de la menace de disparition ? Ce stage abordera les situations nationale et académique des LV Etrangères et Régionales, ainsi que la question transversale de l'oral. Il sera l'occasion de s'informer, d'échanger, de proposer... de manière collective et hors de toute hiérarchie !

Bulletin d'inscription à un stage de formation syndicale

Inscrivez-vous sur votre espace adhérent ou renvoyez ce coupon à **SNES-FSU, 264 Bd de la Madeleine 06000 Nice** ou par mail : s3nic@snes.edu en précisant vos coordonnées.

N'oubliez pas de consulter régulièrement votre espace adhérent, les dates et les lieux de stage peuvent être modifiés.

NOM et PRÉNOM : _____

Établissement d'exercice : _____

Tél (si possible portable) : _____

Mel : _____@_____

Je suis intéressé(e) par les stages suivants (cocher les cases de votre choix) dans la limite des 12 journées autorisées :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> MILITER DANS UN ÉTABLISSEMENT 06 | <input type="checkbox"/> COLLEGE |
| <input type="checkbox"/> MILITER DANS UN ÉTABLISSEMENT 83 | <input type="checkbox"/> PERSONNELS TZR |
| <input type="checkbox"/> PERSONNEL NON TITULAIRES | <input type="checkbox"/> PRÉPARER LA RENTRÉE |
| <input type="checkbox"/> PERSONNELS STAGIAIRES | <input type="checkbox"/> STATUT, CARRIERES |
| <input type="checkbox"/> ETRE AESH EN 2024 | <input type="checkbox"/> LANGUES |
| <input type="checkbox"/> EN REGION PACA... | |